

Il y a d'autres entraves au commerce canadien qui sont institutionnalisées et limitent les emplois des Canadiens, mais je me bornerai ce soir à parler des trois obstacles que je viens de mentionner.

Les dispositions législatives sur les achats aux États-Unis peuvent interdire aux Canadiens l'accès au marché des biens achetés ou financés par les gouvernements aux États-Unis, aux paliers local, fédéral ou de l'État. Ces dispositions peuvent contraindre des compagnies canadiennes à émigrer de l'autre côté de la frontière pour pouvoir y réaliser des ventes. C'est pourquoi la société Bombardier a dû déménager une usine au Vermont pour vendre des wagons de métro à la ville de New York. De son côté, la société Flyer Industries du Manitoba, qui produit des autobus, a dû déménager ses chaînes de montage final au Minnesota. La Commission du transport urbain de l'Ontario a des problèmes semblables.

Si nous parvenions à écouler 1 % seulement des produits maintenant contrôlés par la politique des achats aux États-Unis, nous accroîtrions nos ventes de 5 milliards de dollars. Pourtant, ce marché qui est à nos portes nous est virtuellement exclu. Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Les mesures dites de sauvegarde permettent à un pays de protéger temporairement son industrie nationale lorsqu'il peut être prouvé que les importations causent un préjudice sérieux à cette industrie. Ces mesures doivent s'appliquer à tous les pays, peu importe si les exportations d'un pays en particulier contribuent au problème. Ainsi, si l'acier japonais fait problème chez nos voisins, les États-Unis se "protègent" contre les exportations d'acier de tous les pays, y compris le Canada. Nous pouvons donc ressentir les effets d'actions dirigées contre d'autres pays.

Cette mesure a mis en péril les emplois de Canadiens dans le secteur sidérurgique, et il en a été de même des produits liés au pétrole.

Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Les droits compensateurs et antidumping font partie d'une série de mesures dites de "protection exceptionnelle" destinées à faire contrepoids à la fixation de prix abusifs ou aux subventions déloyales par certains des pays exportateurs. Les menaces d'imposition de droits compensateurs se multiplient aux États-Unis, mettant du fait même en danger des emplois canadiens dans des industries